

PAR SDÉ ET COURRIER

Steve Cadrin
Ligne directe : 514 392-5725
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 5 avril 2016

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la bourse
800, Place Victoria 2e étage
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Réplique aux commentaires du Distributeur quant à la demande d'intervention de l'Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEFO)
Demande relative à la modification des Conditions de service d'électricité et des frais afférents d'Hydro-Québec
R-3964-2016

N/d: 5158-3

Chère consoeur,

La présente a pour but de vous présenter la réplique de l'ACEFO aux commentaires émis à l'égard de sa demande d'intervention par le Distributeur dans le cadre du dossier mentionné en rubrique.

Premièrement, à l'instar du Distributeur, l'ACEFO note qu'elle était invitée à la rencontre de travail du 16 octobre 2015 et que son intérêt à intervenir dans son dossier ne posait aucun problème, bien au contraire.

Deuxièmement, en raison des commentaires du Distributeur sur le caractère « général » de la demande d'intervention, l'ACEFO s'en remet aux commentaires déjà exprimés par le soussigné dans le cadre de sa réplique pour l'AHQ-ARQ déposée ce jour, et ce, en ce qui a trait au caractère pour le moins « prématuré » des arguments soulevés par le Distributeur à ce stade du dossier, de même que de la démonstration du peu d'ouverture de ce dernier face aux préoccupations d'une partie importante de sa clientèle au point où il se refuse même à l'écouter dans le cadre de séances de travail prévues à cette fin.

Montréal

800, rue du Square-Victoria, bureau 4500
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2
Téléphone : 514 331-5010 | Télécopieur : 514 331-0514

Laval

1200, boul. Chomedey, bureau 400
Laval QC H7V 3Z3
Téléphone : 450 682-5010 | Télécopieur : 450 682-5014

Ceci étant dit, l'absence de l'ACEFO à la rencontre du 16 octobre 2015 résulte de circonstances très exceptionnelles et pour le moins hors de son contrôle.

En effet, sans entrer dans les détails sur un sujet qui doit être traité avec délicatesse, l'ACEFO s'est soudainement retrouvée sans avocat au début du mois d'octobre 2015. Le mandat de l'analyste étant octroyé par ce même avocat, l'ACEFO s'est également retrouvée sans analyste à cette même période par la force des choses.

À l'époque, les représentants de l'ACEFO, notamment Me Jean-Sébastien Daoust, ont communiqué avec la Régie pour informer celle-ci de cette problématique imprévue. Diverses « comparution en reprise d'instance » ont d'ailleurs été déposées à titre conservatoire dans les dossiers où l'ACEFO était impliquée à titre d'intervenante.

S'en est suivie la recherche d'un avocat pour représenter efficacement l'ACEFO dans les dossiers devant la Régie puisque celle-ci désirait poursuivre ses interventions comme par le passé. Le soussigné a été mandaté le 14 mars 2016.

Dans le contexte, il fut impossible pour l'ACEFO de régler la situation particulière dans laquelle elle s'est retrouvée à temps pour déléguer un représentant à la rencontre du 16 octobre 2015.

L'ACEFO profite de l'occasion pour présenter ses excuses quant à tout contretemps qui aurait pu être occasionné par la situation décrite précédemment et réitère son plus grand intérêt à reprendre là où elle a laissé dans ses démarches et représentations devant la Régie.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Dufresne Hébert Comeau



Steve Cadrin, avocat

SC/sb

#544531